

OFFICIEL, ASSEMBLEE GENERALE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. Session Régulière DE L'ANNEE 1900.

Résolutions et Lois.

No. 1.] LOI.

Bill No. 7 de la Chambre, des Représentants par M. Cade.

Faisant une allocation pour défrayer les dépenses de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, payor le millage et le par dix des membres...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que la somme de \$80,000, quatre-vingt mille dollars...

Section 2. Il est de plus décrété etc., que de cette somme allouée, cinquante-quatre mille dollars, \$54,000, sont mis à part pour l'usage de la Chambre des Représentants...

Section 3. Il est en outre décrété etc., que les audits mandats seront payés des sommes d'argent du Trésor qui ne seront pas destinées à d'autres objets...

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 29 Mai 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 2.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 2.

Résolu. Par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, le Sénat adhérent, Que le Congrès des Etats-Unis soit et est par le présent, prié par pétition et mémoire, de soutenir aux Législateurs des divers Etats pour qu'ils adoptent ou le révoquent un amendement à la Constitution fédérale par lequel...

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 3.] LOI. Résolution concurrente No. 7 de la Chambre.

Résolu que les remerciements de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane soient envoyés à l'hon. Wm. Craig, de la ville de Baton Rouge, pour le don précieux qu'il a fait à l'Université de l'Etat de la Louisiane...

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 4.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 10 par M. Matriéro.

Attendu que l'hon. Robert C. Davey membre du Congrès, du Deuxième District Congressional de l'Etat de la Louisiane, a présenté au Congrès des Etats-Unis, un bill faisant une allocation de cent mille dollars (\$100,000) pour la destruction de la plante aquatique connue sous le nom de Hysynthide d'eau dans les rivières, bayous et autres cours d'eau en Floride, en Louisiane et autres Etats du Sud de l'Atlantique et du Golfe...

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 5.] LOI. Résolution Concurrente de la Chambre No. 11. Par M. Dougherty.

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'un portrait, grandeur naturelle, du Sénateur et Ex-Gouverneur Murphy J. Foster soit reçu et accepté comme un souvenir des services proués à l'Etat et de la sage administration des affaires publiques, de cet éminent citoyen.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 6.] LOI. Résolution concurrente No. 6. Par M. Wallace.

Résolution concurrente priant le Congrès des Etats-Unis de faire une allocation destinée à élever toutes les obstructions qui se trouvent dans le Bayou Dundermont, dans la paroisse de Winn, de son embouchure à l'entrée de la Petite Rivière, dans la paroisse Winn, Gorham's Crossing, sur ledit Bayou.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 15 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 7.] LOI. Bill du Sénat, No. 1. Par M. Barrat.

Autorisant le Gouverneur à remplir par nomination, la vacance à la Cour d'Appel, Cinquième Cour de Circuit, Etat de la Louisiane, causée par l'expiration du mandat pour le court terme de juge de ladite cour, et la suspension du mandat du juge pour le long terme de ladite cour, pour le Cinquième Circuit, et assignant à la Cour d'Appel de la paroisse d'Orléans, vacance que remplira le Gouverneur par nomination, par et avec l'avis et le consentement du Sénat.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 8.] LOI. Bill de la Chambre No. 7. Par M. Wimberly, de Bienville.

Créant une cour de juge de paix additionnelle et les fonctions de Constable pour le Quatrième Ward, de la paroisse-Bienville.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'une commission de cinq membres soit nommée pour examiner les comptes de l'Etat de la Louisiane, et qu'ils soient déposés au Trésorier pour le montant desdits mandats, respectivement en faveur des personnes qui y auront droit.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 29 Mai 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 9.] LOI. Résolution concurrente No. 6. Par M. Wallace.

Résolution concurrente priant le Congrès des Etats-Unis de faire une allocation destinée à élever toutes les obstructions qui se trouvent dans le Bayou Dundermont, dans la paroisse de Winn, de son embouchure à l'entrée de la Petite Rivière, dans la paroisse Winn, Gorham's Crossing, sur ledit Bayou.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 15 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 10.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 10 par M. Matriéro.

Attendu que l'hon. Robert C. Davey membre du Congrès, du Deuxième District Congressional de l'Etat de la Louisiane, a présenté au Congrès des Etats-Unis, un bill faisant une allocation de cent mille dollars (\$100,000) pour la destruction de la plante aquatique connue sous le nom de Hysynthide d'eau dans les rivières, bayous et autres cours d'eau en Floride, en Louisiane et autres Etats du Sud de l'Atlantique et du Golfe...

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 11.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 11. Par M. Dougherty.

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'un portrait, grandeur naturelle, du Sénateur et Ex-Gouverneur Murphy J. Foster soit reçu et accepté comme un souvenir des services proués à l'Etat et de la sage administration des affaires publiques, de cet éminent citoyen.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 7 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 12.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 12. Par M. Barrat.

Autorisant le Gouverneur à remplir par nomination, la vacance à la Cour d'Appel, Cinquième Cour de Circuit, Etat de la Louisiane, causée par l'expiration du mandat pour le court terme de juge de ladite cour, et la suspension du mandat du juge pour le long terme de ladite cour, pour le Cinquième Circuit, et assignant à la Cour d'Appel de la paroisse d'Orléans, vacance que remplira le Gouverneur par nomination, par et avec l'avis et le consentement du Sénat.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que la nomination définitive sera faite à quelque un possédant les qualités prescrites par la loi pour remplir les fonctions de juge de la Cour d'Appel.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 15 Juillet 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 13.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 13. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 15 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 14.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 14. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 20 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 15.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 15. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 20 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 16.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 16. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 20 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 17.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 17. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 20 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 18.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 18. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 20 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 19.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 19. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 20 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 20.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 20. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 27 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 21.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 21. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 27 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 22.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 22. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 27 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 23.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 23. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 27 Juin 1900.

W. W. HEARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

No. 24.] LOI. Résolution concurrente de la Chambre No. 24. Par M. Bronnard.

Section 1. Il est en outre décrété etc., que toutes les questions concernant la construction, le maintien, la direction desdits Bureaux, seront considérées par lesdits Bureaux en commun, mais sur ces questions un vote sera pris à des séances séparées desdits Bureaux, et que dans le cas où le vote soit également partagé, la question sera soumise au Gouverneur qui donnera une décision qui sera finale.

J. Y. SANDERS, Orateur de la Chambre des Représentants.

H. C. CAGE, Président pro tem du Sénat.

VAPEURS. Mandeville, Lewisburg et Madisonville. STEAMER NEW CAMELIA. Commencement le 13 avril 1900.

LIGNE FRANÇAISE. COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, France (France).

CROMWELL Steamship Co. FOUR NEW YORK DIRECT STEAMERS.

L'ANNUAIRE DE SOARDS POUR L'ANNEE 1900. Vol. XXVII.

SOARDS DIRECTORY CO., Ltd. 606 Commercial Place. AU COIN DE LA RUE DU CAMP.

Librairie Française. MEYER-MURCK, 156 WEST 28TH STREET NEW YORK.

DR. T. GOUAUX, Spécialiste - asthme et maladies de la poitrine et du système respiratoire.

JULES ANDRIEU, Successeur de ROCHEREAU & ANDRIEU. AGENT D'AFFAIRES, 919 rue Gravier.

relient étroitement à la suite de notre récit, s'étaient passés, on l'a vu, pour les uns, à l'époque même où Giroudias avait été assassiné et où le duc avait été arrêté et acquitté, pour les autres, pendant les premiers temps qui suivirent le retour d'Horace dans sa famille.

VII. PREMIERE JOURNEE.

«Ce fut le soir qu'on reçut cette lettre, Villefort la lut tout haut dans le salon où tout le monde était réuni.

«— Du reste, tranquillisez-vous... quelle que soit Pataque, je saurai me défendre... et si elle ne tiennent pas encore... — Quel cheval prendras-tu ? — Ma bonne jumpe! Arrah! Avant que le jour fixé arrivât, bien des événements tragiques allaient se dérouler encore au courant des trois journées qui le séparaient de ce rendez-vous à mystérieux au pavillon de Chimier.

«— Mais moi je vous y autorise, moi, mademoiselle, je vous en prie.

«— Mais moi je vous y autorise, moi, mademoiselle, je vous en prie.

«— C'est à mademoiselle Colette que je veux parler... — Mademoiselle Nathaniel vient de remonter dans sa chambre. — Alors conduisez-moi auprès d'elle, tout de suite tout de suite. Et quand, toutes portes fermées, elle s'était trouvée seule avec Colette, inquisite et surprise de la voir en pareil état, elle s'était mise à sangloter bruyamment.

«— Dites-moi tout... — Hélas! je n'oserai jamais, mais je vous dirai, oui, je vous dirai du moins tout ce que je puis vous dire.

«— Dites-moi tout... — Hélas! je n'oserai jamais,